

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contrat d'exploitation des services ferroviaires régionaux

Après le [courrier envoyé le 04 octobre](#) par les associations et collectifs de défense des usagers et de promotion du rail au Président Christian Estrosi, une **liste des différentes propositions formulées** par les associations et collectifs a été élaborée lors de la rencontre régionale du 22 octobre à Marseille. L'objectif est de **mettre les usagers au centre d'un contrat qui les concerne directement**.

Prévoir un socle « les priorités pour les usagers » dans le contrat

A) Des usagers respectés :

- 1) Maintenir le nombre de TER sur la base du service contractuel 2016 et poursuivre son développement avec une attention pour les week-end et jours de fêtes
- 2) disposer d'une information en temps réel, surtout en cas d'aléa, beaucoup plus fiable, tant sur les Smartphones, les panneaux qu'auprès du personnel dans les gares et à bords des trains. Prévoir des pénalités en cas de carence en la matière
 - mettre en place un responsable de ligne en mesure de prendre des décisions et de fournir une information lors des aléas (par exemple sur la ligne des Alpes ou la Vallée de la Roya) ;
- 3) imposer à l'exploitant et au gestionnaire de l'infrastructure une gestion optimale des incidents, avec une minimisation de leurs impacts sur les usagers (information en temps réel, arrêts supplémentaires sur les trains non supprimés, rapidité de mise en œuvre des solutions palliatives, soins apportés aux personnes en détresse, ...). Prévoir des pénalités en cas de carence en la matière ;
- 4) Garantir la fiabilité de la réalisation de l'offre contractuelle des TER
 - Augmentation importante des pénalités pour toutes les suppressions de TER, même celles qui font l'objet d'une substitution par car
- 5) Garantir la qualité de l'offre contractuelle des TER
 - Mise en place d'une pénalité pour l'absence de propreté des rames, notamment des toilettes et lors de la présence de tags
 - Mise en place d'une pénalité pour la circulation de TER avec une capacité inférieure (nombre de places) inférieure à l'offre contractuelle ;
- 6) Garantir le fonctionnement des équipements dans les gares
 - Mise en place d'une pénalité pour non fonctionnement et absence de propreté des équipements (ascenseurs, escalators, billetteries automatiques, valideurs, toilettes, parcs à vélos sécurisés, accessibilité, ...) dans les gares et dans les TER ;
- 7) Garantir, pour les usagers porteurs d'un titre de transport la gratuité des parkings existants sur du foncier appartenant à la SNCF ;

- 8) Permettre l'accès des TGV et TET, en semaine, aux usagers du quotidien porteurs de la carte ZOU !
- 9) Assurer une présence humaine dans les gares et en faire des lieux de l'intermodalité et de l'écomobilité, intégrées dans leur proche environnement et disposants de nouveaux services favorisant la mobilité et pour le « quartier gare » ; mise en place d'une pénalité lors de la non-ouverture d'un guichet d'une gare par manque d'agent) ;
- 10) Assurer la lutte contre la fraude, la tranquillité (avec des dispositions adaptées pour les trains situés en début ou en fin de journée) et l'information à bord des TER.

B) Des usagers informés et consultés :

- 1) Information et consultation des usagers et de leurs associations durant la période de négociations du contrat d'exploitation des services ferroviaires régionaux ;
- 2) Information et consultation des usagers et de leurs associations 6 mois avant chaque changement de service de l'offre TER ;
- 3) Assurer une rencontre tripartite (Région, exploitants, associations d'usagers) trimestrielle pour le suivi de la qualité et la fiabilité du contrat d'exploitation des services ferroviaires ;
- 4) Réunir régulièrement (deux fois par an) chaque comité de ligne (Région, exploitants, gestionnaire de l'infrastructure, usagers, collectivités) en un lieu permettant la proximité et facilitant la participation des usagers avec une information préalable dans les gares et à bord des trains.

C) Des usagers pouvant se déplacer :

- 1) Accélérer la réalisation de l'accessibilité en autonomie des gares et des trains pour les personnes à mobilité réduite ;
- 2) Baisser les prix des billets plein tarif et mettre en place une tarification unique interurbaine et urbaine ;
- 3) supprimer la limite de validité à 4 mois des carnets de 10 billets ;
- 4) Assurer la pérennité des dessertes ferroviaires sur les lignes dites « petites » avec des normes différentes permettant une baisse des coûts ;
- 5) Etablir une desserte multimodale sur l'ensemble du territoire, notamment dans les vallées alpines, associant le train au car en mettant à profit le transfert de compétence prévu par la loi NOTRe afin d'étoffer l'offre et d'élargir l'amplitude journalière ;
- 6) Maintien des TET et de leurs arrêts (par exemple la gare d'Arles) ainsi que des liaisons interrégionales vers les régions Occitanie et AURA (Nîmes / Montpellier, Vallée du Rhône, Veynes – Grenoble et Valence) par l'établissement de conventions assurant une continuité territoriale en matière de desserte ferroviaire ;
- 7) Création de liaisons transfrontalières en direction de Limone (gare italienne de correspondances vers Cuneo et Turin) et de la Province d'Imperia ;
- 8) Prévoir la construction d'un plan de transport régional qui permette d'assurer, selon les gares, les correspondances entre TER / LER / lignes routières interurbaines / TGV / TET et prenant en compte le transfert de la compétence transport des départements vers la Région ;

- 9) Poursuivre la mise à disposition, aux usagers, de parkings à vélos sécurisés dans les gares et augmenter l'accessibilité des vélos vers les trains (goulottes dans les escaliers) ainsi que la lisibilité des compartiments vélos.

Ces demandes sont portées par les associations et collectifs de défense des usagers et de promotion du ferroviaire suivantes :

- NOSTERPACA
- AUGAD (gare des Arcs)
- SAPN (05)
- TVD (83)
- REN (vallée de la Roya)
- CECV (Avignon/Carpentras)
- Comité de défense du train Nice-Tende
- ADUGARE (Arles)
- RAMDAM (Métropole AMP)
- Collectif pour le Renouveau de l'étoile de Veynes
- Collectif Sauvons le train (ligne des Alpes)
- Eco-relais de la Côte Bleue
- ADAVA (ligne Pertuis/Aix/Marseille)
- ADSP 05
- ASDEL (gare d'Aubagne)
- CLCV PACA
- FNE PACA

Marseille le 08 novembre 2016